

ARRÊTÉ N° 26
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU
GRADE DE :
Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe

ANNÉE 2025

Le Maire de Chiré-en Montreuil,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'arrêté en date du 26 décembre 2024 établissant les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 2 ans,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - Est inscrit, sur le tableau annuel d'avancement, au titre de l'année **2025**, au grade d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe.

| N° | NOM et Prénom | Homme ou Femme | Situation actuelle (grade) | (le cas échéant) Date de l'examen professionnel | Date d'effet de l'avancement |
|----|------------------|----------------------|----------------------------|---|------------------------------------|
| 1 | Freneuil Gaëlle | F | Adjoint Administratif |/..../.. | 14/02/2025 |
| 2 | Lantenois Sylvie | F | Adjoint Administratif |/..../.. |/..../.. |
| 3 | | | |/..../.. |/..../.. |
| 4 | | | |/..../.. |/..../.. |

Part respective des femmes et des hommes

| Effectif considéré | Répartition | |
|---|-------------|--------|
| | Hommes | Femmes |
| Effectif du grade d'origine | | 2 |
| Agents du grade d'origine « promouvables » | | 2 |
| Agents inscrits au présent tableau d'avancement | | 2 |
| Effectif du grade d'avancement | | 2 |

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Vienne** qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

Fait à Chiré-en Montreuil le 18 février 2025
 Le Maire,



L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.